

Que vous ayez un handicap, une maladie invalidante ou un trouble des apprentissages, le Service d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en situation de Handicap (SAAEH) vous accompagne tout au long de vos études. En fonction de votre situation et de vos besoins, nous vous proposons :

- D'évaluer vos besoins lors d'entretiens individualisés,
- De mettre en place les aménagements pour compenser vos difficultés,
- De vous aider dans vos démarches administratives et juridiques et vous informer sur les aides dont vous pouvez bénéficier dans vos études et dans votre vie quotidienne,
- De préparer votre rentrée à l'université : visiter les locaux, rencontrer l'équipe pédagogique et administrative, préparer les aménagements nécessaires, etc.
- De vous soutenir tout au long de votre cursus, même en cas de réorientation ou de reprise d'études, de la 1^{ère} année de licence au doctorat.

Il est possible que vous ayez besoin **d'aménagements de vos examens** (tiers-temps, secrétariat d'examens, composition sur ordinateur, adaptation des sujets, Braille, Langue des Signes, etc.) et/ou **de votre scolarité** (appui d'« étudiants-assistants » pour l'aide à la prise de notes en cours, les recherches en bibliothèque, les manipulations en TD ou les déplacements sur le campus ; prêt de matériel informatique et de logiciels de compensation ; étalement de l'année universitaire sur deux ans, etc.).

Pour bénéficier d'aménagements :

1°/ Dès votre inscription, vous êtes invité à signaler votre situation de handicap à **la scolarité de votre composante**. La nature de votre handicap ne vous sera pas demandée, cela permet à l'Université de recenser les étudiants en situation de handicap et de préparer les aménagements nécessaires à leur bonne intégration à l'université.

2°/ Si vous souhaitez obtenir un aménagement de vos examens universitaires, vous devez prendre rendez-vous avec le **Service de Santé Universitaire (SSU)** dès votre inscription ou **au plus tard deux mois avant la date de la première épreuve de l'examen**.

3°/ Le SSU transmet alors une proposition d'aménagement au Doyen ou Directeur de votre composante, pour validation ou réétude de la demande. Ce document est ensuite envoyé au SAAEH pour décision de la Présidente. Une notification vous est enfin adressée par la scolarité de votre composante. **Les aménagements d'examens ne sont valables que pour l'année universitaire en cours, sauf exception.**

4°/ Si votre situation nécessite également des aménagements de votre scolarité, vous prendrez également rendez-vous avec la responsable du SAAEH pour définir ensemble vos besoins et les aménagements à mettre en place.

Nous pouvons également vous accompagner dans votre **insertion professionnelle** par un soutien individualisé et adapté : conseils sur la formalisation de vos compétences, aide à l'accès aux stages et à l'alternance, aide à la formalisation du projet professionnel, mise en relation avec les entreprises et les structures en charge de l'insertion professionnelle, suivi et bilan des expériences réalisées, etc.

Contacts :

**Service d'Accueil et d'Accompagnement
Des Etudiants en situation de Handicap**
88, rue du Pont Saint-Martial
87000 LIMOGES
Tel. : 05 55 14 92 79
Mail : servicehandicap@unilim.fr

Service de Santé Universitaire
209 Boulevard de Vanteaux
87036 Limoges
Tel : 05 55 43 57 70
Mail : ssu@unilim.fr